

**Département de Loir et Cher**  
Arrondissement de ROMORANTIN  
**MAIRIE DE**



**Tél. : 02.54.75.15.13**  
Fax : 02.54.75.41.79

Réunion du 17 février 2021

L'an deux mil vingt et un le 17 février à 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 12 février 2021 s'est réuni Salle Maurice Ragot, afin de permettre le respect des distanciations physiques, sous la présidence de Madame Annick GOINEAU, Maire

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Annick GOINEAU, Daniel DUPONT, Hélène SAILLARD-LEPAIN, Jean-Louis PETRUS, Thierry HAMELIN, Fabienne BIGOT, Cédric DEVANNE, Julie ESNAULT VAN CAUBERG, Loïc DENIS, Aurélien CHAUX, Aurélie POISSON, Jean-Jacques RABIER, Bernadette MANDARD, Claire VALLA.

**Absents excusés :**

Madame Carole CHARBONNIER donnant pouvoir à Monsieur Daniel DUPONT.

Madame Annick GOINEAU, Maire, compte tenu de la crise sanitaire actuelle, afin de respecter les gestes barrières et limiter les risques de contamination, demande, conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, que la présente réunion se déroule à huis-clos. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame Hélène SAILLARD-LEPAIN est désignée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers votants : 15

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 JANVIER 2021**

Le compte rendu de la dernière réunion n'appelant pas de remarques particulières est approuvé à l'unanimité.

**4-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

Madame Le Maire rappelle que la sincérité des réalisations s'apprécie par confrontation entre le compte administratif (CA) et le compte de gestion (CG) du percepteur, tous deux approuvés par le Conseil Municipal.

Le vote du compte de gestion doit intervenir obligatoirement avant celui du compte administratif.

Madame le Maire distribue les documents fournis par la Trésorerie et commente les résultats qui sont identiques aux comptes examinés lors des précédentes commissions finances.

Après avoir pris connaissance du document, les Membres du Conseil, par un vote qui donne les résultats suivants :

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de membres ayant donné procuration	1
Refus de vote	0
Abstention	0
Contre	0
Pour	15

DECLARENT :

↳ Que les opérations figurant sur le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 sont sincères et justifiées,

↳ Qu'elles n'appellent ni observations ni réserves de leur part.

Le tableau, reprenant les résultats de l'année est joint à la présente délibération.

### **5-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Avant de procéder à l'examen et à l'approbation du Compte Administratif 2020 le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne comme Président, Monsieur Daniel DUPONT, Maire Adjoint.

Madame le Maire se retire.

Monsieur DUPONT rappelle que les documents reprenant l'ensemble des résultats de l'année 2020 ont été examinés en commissions finances et que le constat est le suivant :

#### 1. Section de fonctionnement

Dépenses	839 384,01
Recettes	963 543,64
Excédent 2020	= 124 159,63
Résultat reporté N-1	363 781,72
Excédent cumulé	= <b>487 941,35</b>

#### 2. Section d'investissement

Dépenses	237 606,13
Recettes	345 421,59
Excédent 2020	= 107 815,46
Résultat reporté N-1	62 129,41
Résultat cumulé	= <b>169 944,87</b>
Solde positif Restes à réaliser 2019	16 425,17

L'excédent global de fonctionnement ainsi dégagé soit 487 941,35€ devra être affecté suite à l'approbation du CA.

Après que chacun ait pu exprimer ses remarques et demander des explications complémentaires, Monsieur DUPONT demande aux Membres du Conseil de bien vouloir procéder au vote.

Le résultat en est le suivant :

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	13
Nombre de membres ayant donné procuration	1
Refus de vote	0
Abstention	0
Contre	0
Pour	14

↪ Le compte administratif 2020 est donc approuvé à l'unanimité.

## **6- PRISE EN CHARGE DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Madame Le Maire rappelle que L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'il est possible, à partir du 1<sup>er</sup> janvier et jusqu'à l'adoption du prochain budget, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au cours de l'exercice précédent.

En vertu de quoi, Madame le Maire demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes sur l'exercice 2021 :

Article 2132-opération 10002 (Acquisition commerce) (suite délibération n°36/2020 du 8 juin 2020)	<b>82 171,78€</b>
Article 2313-opération 10002 (Permis de construire) (suite choix de maîtrise d'œuvre, délibération n°40/2020 du 6 juin 2020)	<b>7 776,00€</b>
Article 2183-opération 10002 (Meubles pour bureau du SIVOS)	<b>2 349,00€</b>

Les Membres du Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire, considérant que les crédits ouverts au cours de l'exercice précédent pour les dépenses réelles d'investissement se sont élevés à 609 601,87€, que le quart de ce montant est égal à 152 400,46€ et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↪ Autorisent Madame le Maire à engager, liquider et mandater la somme de **92 296,78€** sur le budget 2021 conformément aux indications ci-dessus.

## **7-SUPPRESSION DU POSTE D'ATTACHE ET D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF**

Madame Le Maire expose que :

- Suite au départ en retraite, le 1<sup>er</sup> octobre 2020, d'un agent titulaire du poste d'attaché à 35/35<sup>ème</sup>
- Suite à la création, le 1<sup>er</sup> janvier 2021 d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet 22/35<sup>ème</sup>

Il convient de délibérer sur **la suppression** des postes suivants :

- Un poste d'attaché à 35/35<sup>ème</sup>
- Un poste d'adjoint administratif à temps non complet 15/35<sup>ème</sup>

Les Membres du Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire,  
Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 22 décembre 2020,  
A l'unanimité :

↪ Acceptent les suppressions ci-dessus, au 1<sup>er</sup> mars 2021

↳ Chargent Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Centre de Gestion, de la CNRACL et de prendre les arrêtés correspondants,

### **8-PLUi - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COPIL**

Madame Le Maire précise que l'enquête publique du PLUi de l'Ex Val de Cher Controis est arrivé à son terme le 15 février 2021. De ce fait, afin de se prononcer sur les suites à donner au rapport de la commission d'enquête émis avant approbation définitive, il convient dès à présent de constituer à nouveau un comité de pilotage (COPIL). A l'image de la constitution du COPIL du dernier mandat, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune, **le Maire ne peut pas être représentant.**

Monsieur Daniel DUPONT délégué titulaire du précédent comité de pilotage (COPIL) est **candidat en tant que délégué titulaire.**

Monsieur Jean-Louis PETRUS est **candidat en tant que délégué suppléant.**

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité désignent :

**Monsieur Daniel DUPONT délégué titulaire**

**Monsieur Jean-Louis PETRUS délégué suppléant**

### **9- MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE AU SEIN DU R.P.I. MAREUIL/ POUILLÉ**

Madame Le Maire expose que lors de la rencontre entre les Maires de Mareuil et Pouillé, la Présidente du SIVOS et Madame BARANCO inspectrice de notre secteur pour l'académie de l'éducation nationale, ils ont été alertés sur le projet de fermeture d'une classe au sein du R.P.I. Mareuil/ Pouillé.

Madame Le Maire propose de délibérer sur une motion contre la fermeture d'une classe au sein du R.P.I. Mareuil/ Pouillé.

**Les Membres du Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité adopte la motion suivante :**

Dans le contexte général de diminution des moyens pour l'éducation nationale, se caractérisant par la suppression de postes d'enseignants dans des classes du premier degré, l'inspection académique de Loir-et-Cher envisagerait la suppression d'un poste d'enseignement au sein de notre R.P.I. lors de la prochaine rentrée scolaire 2021-2022.

Face à cette perspective, la municipalité de Mareuil-sur-Cher, s'oppose fermement à cette décision et souhaite s'associer au mouvement des parents d'élèves et des enseignants.

La diminution, que nous ne contestons pas, du nombre d'enfants scolarisés dans notre département ne doit en aucun cas se faire au détriment de nos communes rurales.

Malheureusement avec l'annonce de suppression de moyens, pour reprendre le sabir propre à l'éducation nationale, nous ne pouvons que constater que la ruralité devient une réserve d'enseignants où l'on pourrait puiser afin de satisfaire les besoins urbains et des pôles de centralité.

La fermeture d'une classe à Pouillé provoquerait une dégradation de la qualité de l'enseignement et ne permettrait pas d'accueillir les jeunes enfants et les futurs écoliers dans de

bonnes conditions. Il semble important de rappeler le nombre conséquent de familles en difficulté sur notre commune, suite aux conséquences économiques de la pandémie et de réaffirmer le rôle primordial de l'école dans la lutte contre les inégalités sociales.

Encore une fois, l'engagement du 27 décembre 2012, du ministère de l'Education Nationale, suite à une question parlementaire, sur le respect de la Charte signée entre l'Etat, les opérateurs de services publics et des représentants des collectivités territoriales sur l'organisation des services publics en milieu rural, a été bafoué. Cette charte énonce : « [...] *en ce qui concerne la mise en œuvre de la carte scolaire dans le premier degré, les autorités académiques ont un devoir d'information envers les exécutifs locaux pour les projets d'ouverture ou de fermeture de classe deux ans avant la date prévue pour leur mise en œuvre* ».

C'est pourquoi, les élus de la commune de Mareuil-sur-Cher, présents au Conseil Municipal du 17 février 2021, **refusent la prise en compte de cette seule logique comptable et s'opposent formellement à la suppression d'une classe à la rentrée 2021/2022.**

Il est donc demandé à Madame la directrice académique des services de l'éducation nationale de Loir-et-Cher de revoir sa position pour cette prochaine rentrée scolaire.

Copie à :

- Monsieur le Ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer ;
- Madame la Rectrice d'Académie des services de l'éducation nationale d'Orléans-Tours ;
- Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher ;
- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de de Romorantin-Lanthenay ;
- Messieurs les Sénateurs de Loir-et-Cher ;
- Monsieur le Député de la 2ème circonscription de Loir-et-Cher ;

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **➤ Remplacement cureuse de fossés**

Madame Le Maire indique qu'il devient urgent de remplacer la cureuse de fossés. Elle a reçu plusieurs propositions. La plus intéressante par rapport aux besoins est celle de la société GONNIN DURIS à NOYERS-sur-CHER pour un matériel à 7980€ TTC et une reprise de l'ancien à 500€.

### **➤ Communauté de Communes – Réunion de « secteur »**

Madame Le Maire expose que suite à la dernière conférence des maires et en prévision de la prochaine, la Communauté de Communes a convoqué des réunions de communes par « secteur ».

Cette réunion, regroupant Mareuil-sur-Cher, Saint-Aignan, Seigy, Châteauvieux, Couffy, Noyers-sur-Cher, Saint-Romain-sur-Cher et Thésée, portant sur le projet de territoire a permis de mettre à jour les projets de chaque commune.

### **➤ Communauté de Communes – Réunion « Friches »**

Madame Le Maire rappelle le dossier portant sur les friches mis en œuvre par le syndicat de Pays et le travail réalisé par la chambre d'agriculture. Elle précise que désormais c'est la

Communauté de Communes qui reprend la compétence de ce dossier et qu'elle a participé à une réunion pour défendre le projet initié sur Mareuil-sur-Cher et permettre sa continuité.

➤ **Communauté de Communes – Commission Tourisme**

Madame Le Maire informe qu'elle a participé à la réunion de la Commission Tourisme portant sur les orientations futures qui se déclinent en 3 points principaux :

- Elargir la clientèle
- Développer une politique d'accueil adaptée, sur tout le territoire
- Bâtir autour du Cher une destination authentique entre nature, patrimoine de proximité et Beauval

Pour chaque orientation des objectifs ont été avancés et des réflexions menées en lien avec les divers projets et enjeux touristique.

➤ **Communauté de Communes – Commission Culture**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Daniel DUPONT qui a participé à la réunion de la Commission Culture sur les prévisions de subventions allouées aux associations culturelles. Trois grands axes apparaissent ainsi :

- Subventions aux écoles (APAC) : avec peu de nouveau porteur de projet et donc surtout la reconduction des projets 2020 (notamment pour les écoles de Mareuil Pouillé le projet du cirque est reconduit).
- Subventions aux associations culturelles : les associations candidates sont surtout regroupées sur la Vallée du Cher (ce qui paraît logique vu l'activité touristique) possibilité de projets partagés entre plusieurs communes
- Subventions aux Cinémas de plein air : les communes sollicitées et candidates doivent se manifester et préciser les conditions matérielles d'accueil de la manifestation.

Enfin une réflexion est menée concernant les musiciens habitants hors territoire sur une pleine subvention attribuée dans le cadre des subventions aux écoles de musique.

➤ **Communauté de Communes – Commission Jeunesse Population**

Madame le Maire donne la parole à Madame Julie ESNAULT VAN CAUBERG qui a participé à la Commission Jeunesse Population portant sur les projets :

- Un très gros projet destiné aux jeunes se décline par un escape game sur la prévention routière : il a été déploré que ce projet restera unique sur Contres et que son coût élevé (8000€) ne permet pas d'autres initiatives.
- Les séances de sport réalisées par un intervenant dans les écoles sont reconduites (10 séances par écoles)
- Les Missions Locales ont présenté leurs dernières actions : contrat PEC, Job d'été...etc. pour rappel Mareuil-sur-Cher dépend de la Mission Locale de Romorantin.

➤ **Espaces Naturels Sensibles (ENS)**

Madame Le Maire rappelle le classement en Espaces Naturels Sensibles (ENS) de la Grosse Pierre. Elle indique qu'elle a reçu Messieurs Dimitri MULTEAU et Clément MIOT qui lui ont rendu compte de leurs diverses études et remis divers documents pour chacun ainsi que des livrets mis à disposition du public en Mairie.

➤ **Distribution des Brioches**

Madame Le Maire précise que suite à la demande formulée au dernier Conseil Municipal, une distribution de brioches aux personnes de 70 ans et plus a été réalisée. Cette attention a été très appréciée et accompagnée de nombreux remerciements.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.

Fait et clos en séance les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures. Copie certifiée conforme.

Le Maire, Annick GOINEAU

